

**Allocution du Président Alain LAMBERT  
Association des Maires de l'Orne**

===

**Assemblée générale  
Lundi 1<sup>er</sup> février 2010**

===

Nos Assemblées Générales rassemblent, chaque année, toujours plus d'élus communaux et intercommunaux. Merci à chacun de vous pour votre présence nombreuse qui conforte notre bureau dans l'idée que l'AG annuelle est bien le temps fort de l'agenda de notre association et de notre vie locale. Sa nature institutionnelle n'affecte en rien son caractère informatif, chaleureux, amical, où la convivialité réunit tout le monde dans un même esprit de compagnonnage au service des Ornais.

L'année 2010 sera marquée par des réformes importantes qui transforment notre paysage territorial, c'est pourquoi elles tiendront la plus grande place dans mon intervention qui je l'espère rassurera les plus inquiets, et éclairera les plus audacieux.

J'exposerai ensuite, comme à l'accoutumée, les priorités du Conseil Général.

**I. S'agissant de la réforme fiscale et notamment de la  
Taxe Professionnelle.**

Cette réforme nous a tout d'abord inquiétés, nous avons écouté les explications, vérifié auprès d'experts indépendants, reconstruit le texte au Parlement, et obtenu des garanties qui nous permettent de regarder aujourd'hui l'avenir avec calme et sérénité.

Je fais d'ailleurs le pronostic qu'il subsiste infiniment moins de risques pour les communes et intercommunalités que pour les départements et les régions.

La vérité oblige à dire que la TP est morte, il y a 10 ans, le jour de la suppression de la part salaires. L'impôt s'est alors concentré sur les EBM (équipements, biens matériels) lesquels ont augmenté 6 fois plus vite que le PIB, au point que la plus grande partie de l'impôt a dû progressivement être payée par l'État. Les entreprises n'acquittant plus vraiment le produit du vote des collectivités. La TP ne taxait plus désormais que du stock de capital (délocalisable) alors que la VA (valeur ajoutée) taxera des flux, ce qui est économiquement plus productif.

Concrètement pour vos budgets, car telle est votre principale et légitime préoccupation, en 2010 votre produit de TP 2009 vous sera assuré ou plus si vos bases ont augmenté en 2010 au taux de 2008 augmenté d'un point. À compter de 2011, une garantie individuelle de ressources vous est donnée en fiscalité nouvelle et en dotation. Le Parlement vérifiera plusieurs fois au cours de la présente année que ces garanties tiennent.

Pour les communes et intercommunalités, un panier diversifié de recettes fiscales vous a été constitué. Et la suppression de la TP ne se traduira pas par une augmentation des impôts ménages de vos collectivités puisqu'il s'agit d'une modification de l'affectation des impôts ménages entre les différents niveaux de collectivités.

S'agissant de l'Orne, sur la bases des simulations effectuées, sur les 505 communes et 41 EPCI, 422 communes et 39 (sur 41) EPCI retrouveront, après la réforme, des **ressources supérieures** aux ressources avant réforme. Les 2 seuls EPCI qui n'obtiendront pas plus mais autant sont ceux dont le produit par habitant est le plus élevé de l'Orne (274 € contre 92€ pour la moyenne ornaise).

Le fonds de garantie vise donc au maintien des ressources actuelles mais institue, en plus, une véritable solidarité entre collectivités que vous êtes nombreux a appeler de vos vœux.

## **II. S'agissant de la réforme territoriale.**

L'objectif fixé est le **développement harmonieux et équilibré de nos territoires.**

L'un des projets de réforme actuellement examiné par le Sénat, vise à offrir une gamme d'outils de coopération correspondant à la diversité de nos territoires visant l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. À ce titre le Préfet devra, avant le 31 décembre 2011, établir un schéma départemental de coopération intercommunale, en concertation avec les élus.

Souvenez-vous, dès notre Assemblée Générale de 2009, en matière d'intercommunalité, je vous avais invité à faire du « **sur mesure** » au lieu d'attendre le « **prêt-à-porter** »

La mobilité de nos populations a remodelé nos espaces et dispersé les lieux de résidence, d'emploi, de loisirs, sur un même bassin de vie mais plus large qu'auparavant.

Alors, profitons à plein, de cette période qui nous sépare du 31 décembre 2011 pour faire toutes les études préalables nécessaires, nouer les dialogues entre voisins, étudier, sans tabous, des hypothèses afin de retenir la solution correspondant le mieux à la réalité sociale, économique et culturelle de la vie, au quotidien de nos concitoyens.

Cette évolution de l'intercommunalité est inscrite dans l'histoire de nos institutions locales, c'est pourquoi il vaut mieux, nous-mêmes, la décider, la dessiner et l'organiser de façon pragmatique, correspondant à nos vœux, plutôt qu'avoir à la subir demain.

Soyons audacieux. Ainsi, par exemple, certains de nos collègues ont engagé une réflexion sur la transformation éventuelle de leur CDC en commune nouvelle comme Bellême ou Tourouvre. Merci à eux, par avance, de bien vouloir nous éclairer sur leur retour d'expérience.

Pour les plus inquiets, j'indique que le projet de loi prévoit explicitement la création de communes déléguées, reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes, au sein de la commune nouvelle, afin de garantir la proximité de l'action publique.

Plusieurs élus réfléchissent également à des rapprochements entre EPCI. Le Conseil général se tient à leur disposition pour éclairer leurs réflexions, dans le respect absolu de leur indépendance.

### **III. La mutualisation des services et des équipements : enjeu majeur.**

**3<sup>ème</sup> voie ouverte** par la réforme, la mutualisation des services et équipements.

Certains freins juridiques empêchent encore la libre coopération entre nos collectivités. Ainsi, communes et intercommunalités doivent pouvoir utiliser des formules gagnantes pour dégager des moyens supplémentaires.

Parmi ces formules, la mutualisation des services et des équipements et la gestion unifiée (lorsqu'elle est souhaitée) des personnels entre intercommunalité et communes membres sont des voies possibles pour gagner en efficacité. La mise en commun des moyens, le principe d'une unité de gestion, l'évitement de surcoûts liés à deux administrations distinctes sont au cœur du développement de l'intercommunalité.

S'agissant de la possibilité de créer des services communs entre un EPCI et ses communes membres, le projet de loi va dans le bon sens.

Je m'attache par ailleurs, à étendre cette possibilité de mutualisation de services aux autres collectivités que sont le Conseil Général et le Conseil Régional (exemple d'un projet de cantine commun à une commune et à un collège). J'ai déposé un amendement en ce sens.

Pour la réussite de nos territoires ruraux, cette mutualisation des services est un outil essentiel pour offrir un maillage dense de services indispensables à la vie quotidienne, comme la santé par exemple.

Il doit s'opérer à partir de critères de qualité, de proximité, d'accessibilité et ceci dans le cadre d'une concertation permanente entre les élus locaux.

Toujours dans cet esprit de mise en commun de moyens, le Conseil Général a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une nouvelle politique d'assistance technique aux intercommunalités afin des les aider dans leurs missions dans les domaines de la voirie, l'assainissement et les VRD.

Ces prestations s'effectueront au bénéfice des intercommunalités, qui en feront la demande, à prix coûtant, pour pallier à l'arrêt des services de l'État et de l'insuffisance de l'offre privée.

#### **IV. Instaurer enfin la règle du décideur-payeur !**

Dernier principe cardinal qu'il faudrait pouvoir enfin acter dans les lois nouvelles : c'est le principe du « qui commande paie ! »

Les débats sur la réforme montre d'ailleurs que l'État est invité à mieux se concentrer sur ses missions régaliennes. Les administrations centrales doivent s'abstenir de continuer à agir dans des domaines confiés aux institutions territoriales.

Dans son étude « Pour une République décentralisée », Michel Mercier, aujourd'hui Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, évoquait en 2000, un État « *partout présent tout en étant faible et souvent absent quand on appelle son intervention.*

*Son action provoque contradictoirement tout à la fois un sentiment d'abandon chez de nombreux élus locaux et une omniprésence dénoncée par beaucoup ».*

J'imagine qu'il n'a pas changé d'avis depuis son entrée au Gouvernement.

Nous constatons que les administrations centrales prescrivent encore dans des domaines décentralisés et que la facture est payée par les contribuables locaux. Ceci doit cesser. Sauf à alimenter, sans fin, les malentendus qui s'accumulent sur la responsabilité financière des déficits et de la dette.

Le rôle de l'État doit être redéfini entre acteur et arbitre. Nous sommes bien placés, tous les jours, pour le vivre au Conseil général dans le domaine de l'action sociale. Mais la meilleure illustration de ces normes infligées à vos collectivités ne vient-elle pas, aussi, de la commande publique ?

Dans l'absolu, tout laissait à espérer que la matière s'était récemment allégée en termes de contraintes.

Lors de l'instauration du plan de relance, à fin de l'année 2008, de nombreuses et utiles simplifications ont été adoptées. Deux exemples :

- Le relèvement très sensible des seuils et l'allègement des procédures.
- La dématérialisation des procédures administratives.

Dans ce cadre, les élus du Conseil général de l'Orne ont tiré tout le parti possible des mesures précitées. Nous avons pu minimiser les délais des procédures pour nos chantiers de travaux sur le domaine public routier départemental ou au sein des collèges ornais.

Cependant, cette simplification des normes va-t-elle assez loin pour libérer les énergies que tous les carcans procéduraux inhibent encore ?

Pas sûr ! Si l'on en juge par l'abondante jurisprudence en matière de marchés publics.

Le risque pénal est omniprésent, certains de nos collègues en ont fait la douloureuse expérience, malgré la constatation judiciaire de l'absence d'avantage personnel et leur souci sincère de l'économie des deniers publics.

Cette situation de soupçon permanent incite souvent les élus à employer une procédure lourde pour se protéger.

Je persisterai à dénoncer, sans repos, ce curieux droit qui donne à penser que les gestionnaires publics sont tous corrompus. Alors qu'il serait tellement plus nécessaire, pour la bonne gestion des deniers publics, que les rares malveillants soient sévèrement condamnés laissant les honnêtes gens accomplir enfin leur mission dans les meilleures conditions, pour le bien de leurs concitoyens.

## V. Priorités du Conseil général

J'en viens à l'action du Conseil général qui œuvre, à vos côtés, pour le développement de notre département de l'Orne.

Notre objectif commun est d'offrir une qualité de vie et un avenir prometteur à tous les Ornais. De le faire dans ses domaines de compétences, comme dans les domaines innovants.

### 1- Aménagements routiers

26 M€ d'investissements sont inscrits au BP 2010 portant notamment sur :

- la poursuite de la mise à 2x2 voies de l'axe Flers-Argentan (RD924),
- le contournement de Sées,
- le barreau de Gacé (connexion avec l'A28),
- le contournement de St Hilaire-sur-Rille (axe L'Aigle-Argentan).

En plein accord avec la commune de Domfront, nous relancerons la procédure de DUP pour la déviation sud de cette agglomération.

La mise en service de l'autoroute A88 (section Argentan-Falaise) devrait être effective pour la fin de l'été et la déviation de la RN12 à hauteur de Hauterive/Le Ménil-Brout, aux environs de la fin de ce semestre. Sur cet axe essentiel de liaison du département avec Paris, un nouveau défi voit le jour.

L'État a lancé un débat public sur le devenir de la nationale RN154 (Nonancourt-Orléans) dont une partie est commune avec la RN12 dans la section Nonancourt-Dreux. Notre Conseil général y soutient un projet de concession autoroutière.

C'est la seule solution pour accélérer la réalisation des travaux qui, au rythme actuel des crédits de l'État, ne seraient achevés qu'en 2070. Avec une concession, tout pourrait être mis en service en 2018. Je sais que le Conseil régional soutient également cette position.

## **2- Développement du numérique**

Le département se bat de toutes ses forces pour parvenir à l'effacement des zones blanches avec l'opération « Orne téléphonie mobile pour tous » (1M€). Des pylônes supplémentaires seront érigés. Nous maintenons la pression sur les opérateurs pour anticiper les équipements avant la rentabilité commerciale. Le combat est rude. Mais nous le menons sans défaillir.

Pour l'Internet haut débit, après l'opération qui a connu un vif succès avec 1 900 familles abonnées, le Conseil général vient de répondre à un appel à projet visant à améliorer la qualité dans les zones rurales mal desservies.

Des fonds européens pourraient nous être alloués pour améliorer encore la desserte. Nous travaillons aussi sur le THD.

Nous venons de lancer un appel à projet ouvert aux communes et CDC, mais aussi aux entreprises, pour créer une dizaine de centres de télétravail. C'est l'opération « Nom@des centers ».

L'objectif est de profiter de notre proximité de la région parisienne pour être parmi les premiers au rendez-vous des nouveaux métiers à distance qui se développent rapidement grâce aux nouvelles technologies.

### **3- Solidarité**

Les dépenses de solidarité sociale représentent 145 M€ (soit 55% des dépenses directes hors frais de personnel). Elles sont multiples :

- Revenu de solidarité active, allocations pour personnes âgées ou personnes handicapées, subventions au logement social, aide sociale à l'enfance, subventions pour la rénovation des maisons de retraites, aides aux crèches, dépistage du cancer...

L'Orne est le 1<sup>er</sup> département bas-normand à avoir signé le nouveau Pacte Territorial d'Insertion avec l'État, le Pôle emploi, la CAF, avec trois priorités :

- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A.
- Améliorer l'articulation du service public de l'emploi avec les services du Département.
- Développer un plan d'action sur les freins à l'emploi et à la formation.

-

### **4- Soutien économique**

Notre action, pour faire court, se développe :

- En faveur de l'agriculture, par une enveloppe de 6 M€ pour la modernisation et la diversification des activités. Le Conseil général de l'Orne est un des seuls Départements à financer l'installation des jeunes agriculteurs à hauteur de 7 600 €.
- En faveur des entreprises : 7,7 M€ seront investis dans trois directions : les installations et reprises de petites entreprises, le développement des entreprises déjà installées, qui ont des projets d'extension, et le soutien à certaines filières économiques comme le tourisme et la filière équine.

### **5- Eau potable, assainissement, assistance aux travaux**

En matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement, 7, 8 M€ sont prévus pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs travaux.

Une assistance à la maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre pour la voirie et l'assainissement sont désormais proposées aux intercommunalités intéressées, comme je vous l'ai dit précédemment.

### **6- Collèges**

C'est un programme ambitieux de 50 M€ sur 5 ans qui a été voté par le Conseil général. Il concernera la quasi-totalité des établissements.

Dès 2010, une enveloppe de 10,6 M€ y sera consacrée tandis que nous apporterons 1M€ d'aides pour vous accompagner dans vos projets d'équipements sportifs.

## **Conclusion**

En conclusion, je veux vous dire combien, si je mesure les difficultés qui sont les vôtres, je sais aussi l'enthousiasme, l'ardeur, la ferveur qui vous animent. Ne vous laissez pas dominer par la peur ou la résignation mais libérez plutôt les forces immense de votre volonté de votre courage et de votre unité.

Regardez l'avenir avec confiance, transmettez-là à vos concitoyens car c'est le meilleur remède à la crise. Pensez à tous les beaux projets que vous vous êtes promis de réaliser au cours de votre mandat et cela vous redonnera une énergie vitale.

La fonction d'élu de proximité est l'une des plus belles qui soit. Elle vise à conjuguer, au plus près, au cœur des communautés humaines dont nous sommes les représentants, réussite des activités et harmonie sociale.

Chers collègue, vous faites battre le pouls de notre démocratie au niveau territorial le plus fin de la France. Votre rôle essentiel. Il est la plus belle chance de notre territoire et de notre département.

Soyez-en fiers ! Et je vous en remercie !